

Les rémunérations dans la fonction publique en 2021

Christophe DIXTE¹
Mélissa GUITON²
Gwendoline VOLAT³

Dans l'ensemble de la fonction publique, en 2021, le salaire brut mensuel moyen par agent en équivalent temps plein s'élève à 3 001 euros. Déduction faite des prélèvements sociaux, le salaire net mensuel moyen dans l'ensemble de la fonction publique s'établit à 2 431 euros.

La part moyenne des primes et indemnités dans le salaire brut des fonctionnaires est de 23,8% dans l'ensemble de la fonction publique. Une fois les contributions et cotisations sociales déduites, les fonctionnaires perçoivent un salaire net moyen de 2 497 euros mensuels en 2021.

Le salaire net en équivalent temps plein des femmes est en moyenne inférieur de 11,3% à celui des hommes.

Les 1% les mieux rémunérés de la fonction publique perçoivent plus de 6 978 euros nets par mois et en moyenne 8 747 euros.

Par versant, le salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein s'établit à 2 688 euros dans la fonction publique de l'État, à 2 039 euros dans la fonction publique territoriale et à 2 590 euros dans la fonction publique hospitalière.

La dispersion des salaires, mesurée par le rapport interdécile, est plus large dans la fonction publique de l'État. En revanche, les écarts se creusent davantage dans le haut de la distribution dans la fonction publique hospitalière. Plus de la moitié des postes dans le dernier centile des niveaux de rémunération nette sont situés dans la fonction publique hospitalière.

En 2021, le salaire net moyen de la fonction publique s'établit à 2 431 euros mensuels

En 2021, le salaire brut mensuel moyen pour l'ensemble des agents, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, s'élève à 3 001 euros en équivalent temps plein⁴ (EQTP, voir Définitions), avec 3 331 euros dans la fonction publique de l'État (FPE), 2 513 euros dans la fonction publique territoriale (FPT) et 3 174 euros dans la fonction publique hospitalière (FPH) [voir Données complémentaires].

Déduction faite des prélèvements sociaux à la source (cotisations sociales, CSG et CRDS), le salaire net mensuel moyen pour l'ensemble des agents, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, s'élève à 2 431 euros dans la fonction publique (**Figure 1**). À titre de comparaison, le salaire net mensuel moyen des salariés du secteur privé

1 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

2 Direction générale des collectivités locales (DGCL).

3 SDessi-DGAFP.

4 Toutes les rémunérations sont mesurées en EQTP.

Les rémunérations dans la fonction publique

s'élève à 2 524 euros en 2021 (**Encadré 1**). Le taux de cotisation est en moyenne de 19,0% pour les agents de la fonction publique. Le taux moyen diffère suivant le statut des agents : pour les contractuels, les contributions et cotisations représentent en moyenne 19,5% de leur salaire brut, alors que, pour les fonctionnaires, elles en représentent 18,9%, car les primes des fonctionnaires sont soumises à des cotisations retraits à des taux inférieurs.

Les fonctionnaires, qui représentent les trois quarts des effectifs en EQTP de la fonction publique⁵, perçoivent en moyenne 2 497 euros net par mois. Les fonctionnaires de catégorie C représentent un tiers de l'ensemble des agents et perçoivent un salaire net mensuel moyen de 1 954 euros. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie A – trois agents de la fonction publique sur dix – s'élève à 3 085 euros par mois. Enfin, celui des fonctionnaires de catégorie B vaut 2 538 euros. La dispersion des salaires est plus importante parmi les fonctionnaires de catégorie A, car leur carrière salariale est plus étendue. Le salaire des contractuels est inférieur en moyenne à celui des fonctionnaires, et atteint en moyenne 1 928 euros net mensuels.

Figure 1 : Salaires nets mensuels en 2021 dans la fonction publique selon le statut ou la situation d'emploi
en euros

Ensemble FP	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire moyen	Salaire médian	1 ^{er} décile	1 ^{er} quartile	3 ^e quartile	9 ^e décile
Ensemble	100	2 431	2 176	1 508	1 772	2 757	3 519
Fonctionnaires	74	2 497	2 286	1 652	1 896	2 838	3 524
dont catégorie A	29	3 085	2 834	2 114	2 394	3 454	4 305
dont catégorie B	11	2 538	2 478	1 949	2 178	2 833	3 157
dont catégorie C	33	1 954	1 893	1 535	1 690	2 149	2 431
Contractuels	21	1 928	1 705	1 286	1 436	2 091	2 769
Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	5	3 769	2 803	1 876	2 206	4 752	7 302
Ensemble, hors bénéficiaires de contrats aidés	99	2 438	2 181	1 518	1 779	2 762	3 524
Bénéficiaires de contrats aidés	1	1 316	1 264	1 088	1 239	1 356	1 551
Femmes	64	2 326	2 125	1 487	1 743	2 647	3 298
Hommes	36	2 622	2 283	1 551	1 831	2 985	3 964
Moins de 30 ans	11	1 811	1 748	1 294	1 484	2 045	2 336
30-39 ans	21	2 210	2 059	1 492	1 722	2 424	2 945
40-49 ans	29	2 479	2 313	1 584	1 864	2 798	3 461
50-59 ans	30	2 612	2 336	1 586	1 857	3 036	3 817
60 ans et plus	9	2 971	2 524	1 617	1 924	3 417	4 755

Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

(1) Les « Autres catégories et statuts » regroupent principalement : dans la FPE, les enseignants de l'enseignement privé sous contrat et les ouvriers d'État ; dans la FPT, les collaborateurs de cabinet ; dans la FPH, le personnel médical.

Lecture : Le salaire net moyen dans la fonction publique est de 2 431 euros, et le salaire médian de 2 176 euros.

Encadré 1 : Comparaison des salaires entre les secteurs public et privé

Le champ de suivi des salaires du secteur privé comprend l'ensemble des salariés des entreprises privées et publiques. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

La comparaison directe des salaires entre les secteurs public et privé est délicate pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les pratiques salariales des employeurs ne sont pas les mêmes, si bien que la composition des salaires bruts n'est pas directement comparable entre public et privé (en ce qui concerne les primes, notamment). Il existe également une différence dans le passage du salaire brut au salaire net liée aux différences existant dans les taux de prélèvements sociaux sur les salaires bruts.

⁵ Les EQTP de la partie « Effectifs » sont différents des EQTP de la partie « Rémunérations », car les champs sont différents : sont exclus de l'analyse des rémunérations les militaires, mais aussi les apprentis, les internes, les assistants maternels et familiaux. À l'inverse, les bénéficiaires de contrats aidés sont inclus.

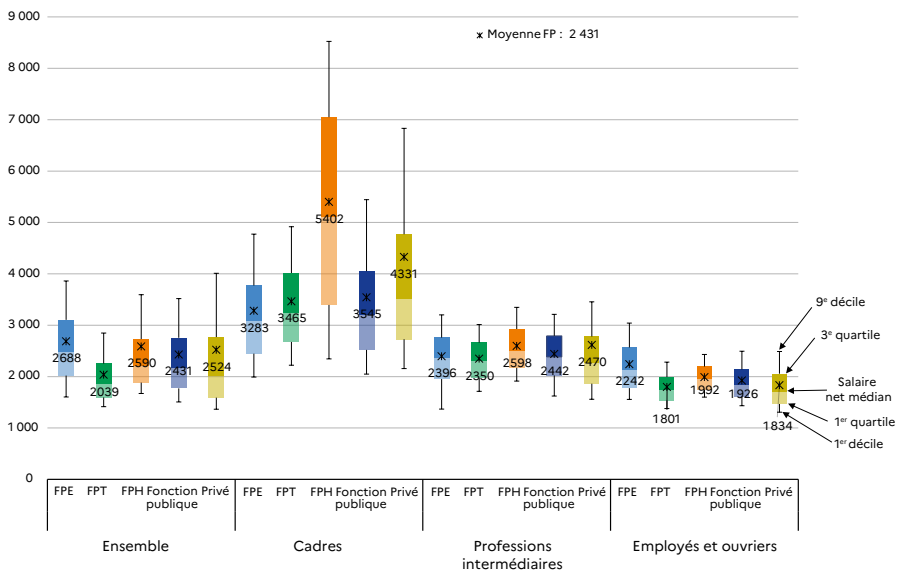
Les rémunérations dans la fonction publique en 2021

Les conditions de travail et d'emploi peuvent différer fortement, notamment en matière de contraintes (astreintes, temps de travail par équivalent temps plein, etc.), par exemple en raison des congés, du travail de nuit ou le dimanche, mais aussi en matière de durée d'activité pour l'ouverture des droits à la retraite.

La comparaison des salaires entre les secteurs public et privé constitue donc un exercice à considérer avec prudence. En effet, les écarts salariaux observés sont en grande partie attribuables aux différences entre les structures de qualification et d'âge de deux secteurs. Des analyses plus approfondies, notamment de type économétrique (à profil identique sur des variables de contrôle souvent qualifiées de « toutes choses égales par ailleurs »), sont nécessaires afin de prendre en compte au mieux ces effets de composition et de parvenir à des comparaisons plus robustes.

En 2021, le salaire net mensuel moyen des salariés du secteur privé s'élève à 2 524 euros (**Figure**). Il est plus élevé en moyenne que dans la fonction publique. La dispersion des salaires est plus importante dans le privé : le salaire net moyen du neuvième décile est égal à 2,9 fois celui du premier décile, contre 2,3 dans la fonction publique. Jusqu'au sixième décile de l'échelle salariale, les salaires dans le secteur privé sont inférieurs à ceux observés dans la fonction publique. Les salaires des trois premiers déciles de la fonction publique sont ainsi supérieurs de 10% à ceux du secteur privé. Au niveau du septième décile, les salaires sont équivalents. Les écarts dans la distribution se creusent ensuite au profit du secteur privé : le niveau de salaire caractérisant le huitième décile dans la fonction publique est inférieur de 3% à celui du privé ; l'écart est de 14% pour le neuvième décile et de 38% pour le dernier centile.

Figure : Salaires nets mensuels moyens par catégorie socioprofessionnelle dans les trois versants de la fonction publique, en 2021
en euros



Sources : Base Tous salariés, Siasp Insee. Traitements Insee, Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte).

Champ pour le privé : Salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Champ pour la fonction publique : Y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Note : La nomenclature des catégories socioprofessionnelles utilisée est la PCS-Insee.

Lecture : Parmi les agents de la fonction publique, 10 % ont un salaire net inférieur à 1 508 euros en équivalent temps plein et 25 % un salaire inférieur à 1 772 euros. Le salaire net médian, qui partage en deux parties égales l'ensemble des salariés de la fonction publique, s'élève à 2 176 euros net. Un quart des salariés gagnent plus de 2 757 euros net, et 10 % plus de 3 519 euros net par mois.

Les rémunérations dans la fonction publique

Les cadres et professions intellectuelles supérieures (au sens de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee – PCS-Insee), qui représentent plus d'un cinquième des salariés des secteurs privé comme public, ont un salaire net mensuel moyen supérieur dans le secteur privé (4331 euros, contre 3545 euros dans la fonction publique). Les employés et ouvriers représentent 57% des effectifs dans le secteur privé, contre 46% dans la fonction publique. Ils sont en moyenne mieux rémunérés dans la fonction publique (1926 euros, contre 1834 euros dans le privé). La différence est plus marquée dans la FPE, où le salaire moyen de cette catégorie socioprofessionnelle s'élève à 2242 euros. Par exemple, le salaire des fonctionnaires des corps de la police nationale et de l'administration pénitentiaire est nettement plus élevé (2734 euros mensuels) du fait de sujétions particulières.

L'écart de salaire entre les femmes et les hommes est plus élevé dans le secteur privé (14,8% en EQTP) que dans le secteur public (11,3%). L'écart salarial entre femmes et hommes reflète en premier lieu l'effet de la ségrégation professionnelle et des inégalités qui l'accompagnent : la structure des emplois par secteur d'activité, taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi n'est pas la même pour les femmes et pour les hommes. À poste comparable, c'est-à-dire à profession identique exercée au sein d'un même établissement employeur, l'écart de salaire moyen en EQTP entre les femmes et les hommes se réduit à 4,3% dans le secteur privé en 2021. Pour autant, cet écart résiduel ne peut pas s'interpréter comme une mesure de l'ampleur des discriminations salariales entre femmes et hommes, du fait de différences de caractéristiques non observables dans les sources administratives sur les salaires (ancienneté, expérience, niveau de responsabilités et tâches effectuées, etc.).

Le salaire net en équivalent temps plein des femmes est inférieur de 11,3% à celui des hommes

Le niveau moyen de rémunération des femmes en EQTP est inférieur de 11,3% en moyenne à celui des hommes (2326 euros, contre 2622 euros). Le salaire en EQTP permet de comparer des salaires pour une quantité de travail équivalente : ne sont pas prises en compte ici les différences de temps de travail (notamment le recours plus ou moins fréquent au temps partiel), qui contribuent également aux écarts de revenus entre femmes et hommes. L'écart en EQTP est en baisse de 2,6 points par rapport à 2013 (voir Données complémentaires).

Les femmes ont plus fréquemment des parcours professionnels comportant des périodes de travail à temps partiel et/ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales. Ainsi, alors qu'il n'y a pas d'écart sexué de salaire entre les agents de moins de 30 ans, un tel écart apparaît et progresse au fil des tranches d'âge supérieures : 6,2% pour les 30-40 ans, 10,0% pour les 40-50 ans et 12,4% pour les 50-60 ans. Les femmes occupent aussi plus souvent les postes les moins rémunérateurs : parmi les 10% de salariés les moins rémunérés, 70% sont des femmes (contre 64% des effectifs en EQTP) [Figure 2]. Leur part diminue progressivement avec l'élévation dans l'échelle salariale : elles ne sont que 48% parmi les 10% de salariés les mieux rémunérés. Par ailleurs, même lorsqu'elles se trouvent dans le dernier décile de rémunération, elles perçoivent un salaire net moyen moins élevé que celui des hommes (4701 euros, contre 5014 euros, soit un écart de 6,2%). Cette différence s'explique en partie par une moindre présence des femmes dans le dernier centile de rémunération : elles représentent 38% des 1% les mieux rémunérés (Encadré 2).

Les rémunérations dans la fonction publique en 2021

Figure 2 : Part des femmes dans la distribution des salaires nets mensuels moyens et niveau moyen selon le sexe et le décile dans la fonction publique, en 2021

	Part des femmes (en %)	Niveau de salaire des femmes (en euros)	Niveau de salaires des hommes (en euros)	Écart (en %)
1 ^{er} décile (D1)	70	1 355	1 355	0,0
2 ^e décile	69	1 605	1 606	0,0
3 ^e décile	68	1 772	1 771	0,1
4 ^e décile	67	1 926	1 927	0,0
Médiane	67	2 089	2 089	0,0
6 ^e décile	67	2 270	2 269	0,0
7 ^e décile	66	2 479	2 481	- 0,1
8 ^e décile	64	2 762	2 763	0,0
9 ^e décile	59	3 186	3 201	- 0,5
10 ^e décile (D10)	48	4 701	5 014	- 6,2

Source: Siasp, Insee. Traitements Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Lecture : En 2021, parmi les 10 % de salariés les plus rémunérés (D10), 48 % sont des femmes. Le salaire net mensuel moyen de ces dernières est de 4 701 euros, contre 5 014 euros pour les hommes du dernier décile, soit un écart de 6,2 %.

Au sein de la fonction publique, l'écart est plus fort dans la FPH (19,6%) en raison d'un écart important dans les hôpitaux publics : 20,2%, alors qu'il n'est que de 2,9% dans les établissements médico-sociaux. Viennent ensuite la FPE (13,4%) et la FPT (8,3%).

La majeure partie de l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes résulte des différences de positions professionnelles. Dans la FPE, à profil identique – c'est-à-dire à âge, qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), statut, travail à temps partiel ou non et type d'employeur (EPA ou ministère) identiques –, les femmes perçoivent en moyenne 2,9% de moins que les hommes, un écart stable par rapport à 2020.

Dans la FPT, à profil identique, c'est-à-dire en contrôlant la qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), la situation vis-à-vis du temps partiel, le statut, le type ainsi que la taille de la collectivité employeuse et l'âge, les femmes perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 4,8% à celui des hommes en 2021, contre 5,1% en 2020.

Dans la FPH, à statut, âge, grade, catégorie hiérarchique et type d'établissement identiques, les femmes perçoivent 3,7% de moins que les hommes, un écart en légère hausse par rapport à 2020 (3,4%).

Ces écarts de rémunération à profil identique dans les trois versants de la fonction publique ne peuvent cependant pas s'interpréter comme une mesure des différences de salaire entre femmes et hommes à poste de travail égal. Une partie des écarts résiduels provient en effet de caractéristiques non observées (sujétions, primes spécifiques, etc.).

Encadré 2 : Les hautes rémunérations dans la fonction publique

Au titre des articles 37 et 95 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le Gouvernement remet au Parlement un rapport avec des données sur les plus hautes rémunérations dans la fonction publique. Ce rapport s'intéresse aux agents les mieux payés dans l'ensemble de la fonction publique, mais aussi aux 10 agents les mieux payés par employeur public (11 départements ministériels, environ 360 collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants et environ 100 hôpitaux dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros en 2021).

Les rémunérations dans la fonction publique

Les 1% les mieux rémunérés en 2021

En 2021, au sein de la fonction publique, 1% des agents, correspondant à 49 300 emplois équivalent temps plein*, perçoivent un salaire net supérieur à 6 978 euros par mois. La rémunération nette moyenne des salariés de ce premier centile atteint 8 747 euros (**Figure 1**). Alors que les salaires sont plus élevés dans la FPE jusqu'au neuvième décile, les seuils des derniers centiles de salaires sont plus hauts dans la FPH. Ainsi, les 1% d'agents les mieux rémunérés de la FPH perçoivent plus de 8 601 euros, contre 6 709 euros dans la FPE.

Figure 1 : Salaires moyens et médians des agents dans le dernier centile des rémunérations, en 2021

en euros

	Limite inférieure du centile	Salaires net moyen du centile	Salaires net médian du centile
Versants			
FPE	6 709	8 477	7 756
FPT	4 839	5 873	5 499
FPH	8 601	10 672	9 892
Ensemble	6 978	8 747	8 052

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), agents de la fonction publique en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires.

Lecture : En 2021, dans la FPE, 1 % des agents occupent un poste doté d'un salaire net mensuel en équivalent temps plein supérieur à 6 709 euros. La rémunération moyenne de ces agents est égale à 8 477 euros et, parmi eux, la moitié a une rémunération supérieure à 7 756 euros.

Alors que les femmes occupent 64% des emplois dans la fonction publique, leur part n'est que de 38% dans le dernier centile des rémunérations, mais elle a augmenté de deux points par rapport à 2020 (**Figure 2**). Les postes du dernier centile sont en général occupés par des salariés en fin de carrière : un tiers des agents dans le dernier centile sont âgés de 60 ans et plus, alors qu'ils ne représentent que 9% des effectifs de la fonction publique.

Figure 2 : Caractéristiques des agents en fonction de leur niveau de rémunération dans la fonction publique, en 2021

en %

	Ensemble de la fonction publique	Les 10 % les mieux rémunérés	Les 1 % les mieux rémunérés
Sexe			
Femme	64	48	38
Homme	36	52	62
Statut			
Fonctionnaires	74	74	37
Contractuels	21	9	6
Autres statuts ⁽¹⁾	5	17	57
Âge			
Moins de 40 ans	32	11	10
40-49 ans	29	27	19
50-54 ans	16	20	16
55-59 ans	14	21	22
60-64 ans	8	17	23
65 ans et plus	1	4	9

Source : Siasp Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte). Hors militaires, en équivalent temps plein mensualisé.

(1) La catégorie « Autres statuts » comprend notamment les praticiens hospitaliers (médecins, pharmaciens, etc.).

Lecture : En 2021, dans l'ensemble de la fonction publique, on compte 36 % d'hommes ; ils représentent 52 % des 10 % les mieux rémunérés et 62 % des 1 % les mieux rémunérés.

* Les EQTP de la partie « Effectifs » sont différents des EQTP de la partie « Rémunérations », car les champs sont différents : sont exclus de l'analyse des rémunérations les militaires, mais aussi les apprentis, les internes, les assistants maternels et familiaux. À l'inverse, les bénéficiaires de contrats aidés sont inclus.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2021

Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique définie dans le statut général des fonctionnaires, la notion de catégorie « A+ » est fréquemment utilisée pour distinguer les corps et emplois fonctionnels de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie A. Les « A+ » sont parfois appelés aussi « hauts fonctionnaires ». Cette notion recouvre l'ensemble des corps et cadres d'emplois culminant en hors échelle B, recrutant par la voie de la promotion interne dans des corps de catégorie A, *a minima* au niveau de la licence, et dont les missions fixées par les statuts particuliers correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection. La réforme de la haute fonction publique initiée en 2022 définit un nouveau contour de « l'encadrement supérieur et de direction » qui va remplacer le terme « A+ » lors de l'édition 2024 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

En 2021, 11% des agents classés en catégorie A+ sont présents dans le dernier centile de rémunération (**Figure 3**), et perçoivent donc un salaire net supérieur à 6978 euros par mois. Dans la FPE, 94% des corps et emplois à la décision du Gouvernement sont rémunérés au-delà de ce niveau. À l'opposé, parmi les agents de catégorie A+ de la FPE, les maîtres de conférences, les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les inspecteurs de l'enseignement (regroupés sous « Enseignement supérieur, recherche et assimilés ») sont beaucoup plus rares (1%) à percevoir un salaire mensuel supérieur à 6978 euros.

Figure 3 : Principaux corps et emplois dans le dernier centile de rémunération de la fonction publique, en 2021

	Salaire net moyen en EQTP de l'ensemble des postes (en euros)	Part de l'effectif dont la rémunération est dans le dernier centile de la FP (en % d'EQTP)	Part parmi les agents du dernier centile de la FP (en % d'EQTP)
Catégorie A+	4 748	11	23
Fonction publique de l'État (FPE)	4 605	9	17
Encadrement supérieur et emplois de direction	6 626	40	10
dont			
corps et emplois à la décision du Gouvernement (décret de 1985 et assimilés)	10 526	94	1
dont			
autres emplois et corps de direction	7 949	69	5
dont			
encadrement supérieur de la FPE	5 838	25	4
Inspection, contrôle et expertise	5 859	24	6
Enseignement supérieur, recherche et assimilés	4 009	1	1
Fonction publique territoriale (FPT)	5 335	14	3
Emplois de direction	7 007	50	1
Encadrement supérieur	5 405	11	1
Médecins territoriaux	4 764	6	1
Fonction publique hospitalière (FPH)	6 535	39	3
Emplois de direction	6 543	39	3
Encadrement supérieur	6 052	43	0
Hors A+	2 381	1	77
Ingénieurs et cadres de l'aviation civile de la FPE	6 299	41	5
Praticiens hospitaliers de la FPH	6 289	36	55
Non ventilé ⁽¹⁾	2 313	0	17

Source : Siasp Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), en équivalent temps plein mensualisé.

(1) Les emplois appartenant au dernier centile de rémunération qui sont regroupés dans la catégorie « Non ventilé », sont soit des emplois très spécifiques occupés par un faible nombre de personnes, soit des cas rares non représentatifs des rémunérations de l'ensemble de leur corps ou catégorie.

Lecture : 36 % des praticiens hospitaliers ont une rémunération mensuelle nette supérieure à 6 978 euros (seuil du dernier centile). Ils représentent 55 % des agents dont la rémunération est supérieure à ce seuil et 1 % du total des agents de la FP en EQTP.

Parmi les agents présents dans le dernier centile de rémunération, 77% n'appartiennent pas à la catégorie A+, notamment parce qu'ils n'ont pas le statut de fonctionnaire. C'est le cas notamment des praticiens hospitaliers (personnels médicaux classés dans « Autres statuts »), dont un tiers des postes ont une rémunération nette supérieure à 6978 euros par mois. Leur salaire net moyen s'élève à 6289 euros mensuels.

Les rémunérations dans la fonction publique

Les dix plus hautes rémunérations par employeur public en 2022

L'information sur les dix plus hautes rémunérations des employeurs est obtenue via une enquête. Sa collecte est réalisée, d'une part, auprès des départements ministériels, d'autre part, auprès des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants, et enfin auprès des établissements hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros. Ce champ ne couvre donc pas l'intégralité des employeurs publics.

En 2022, la masse salariale des dix plus hautes rémunérations versées par les départements ministériels s'élève en moyenne à 2,0 millions d'euros (**Figure 4**). La part des femmes y est de 25 %.

Pour les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants, la moyenne des dix plus hautes rémunérations atteint 895 000 euros en 2022. La part des femmes y est de 39 %. Pour les établissements hospitaliers dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros, la moyenne des dix plus hautes rémunérations brutes s'élève à 1,7 million d'euros. La part des femmes y est de 24 %.

Figure 4 : Synthèse des publications par les employeurs de leurs dix plus hautes rémunérations brutes, en 2022

	Moyenne de la somme des 10 plus hautes rémunérations brutes par employeur (en euros)	Soit un salaire mensuel brut moyen de (en euros)	Part des femmes ⁽²⁾ (en %)
FPE : départements ministériels ⁽¹⁾	2 005 318	16 711	25
FPT : collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants ⁽¹⁾	894 617	7 455	39
FPH : établissements hospitaliers dotés d'un budget de plus 200 millions d'euros ⁽¹⁾	1 682 171	14 018	24

Sources : DGAFP-SDessi ; DGCL-DESL ; Siasp Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents (y compris militaires) en poste en France.

(1) Les statistiques sont calculées sur les 11 départements ministériels, les 329 collectivités territoriales et EPCI (sur 355) et les 89 établissements hospitaliers (sur 101) ayant communiqué leur publication à la date du 31/07/2023.

(2) Les données administratives de la base Siasp de l'année N-1 ont été utilisées pour corriger la non-réponse pour la FPH et la FPT. En effet, une étude méthodologique sur les données 2020 a montré que les répondants à l'enquête ont une proportion plus élevée de femmes parmi leurs 10 plus hautes rémunérations que les non-répondants. Sur les données 2022, ce redressement ne modifie que l'indicateur de la FPH, qui passe de 25 % à 24 % après correction de la non-réponse.

Lecture : En 2022, la moyenne de la somme des dix plus hautes rémunérations versées par les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants est de 894 617 euros, soit un salaire brut mensuel moyen de 7 455 euros. La part moyenne des femmes parmi les dix plus hautes rémunérations est de 39 %.

Les agents de la FPE sont en moyenne mieux rémunérés que ceux des autres versants

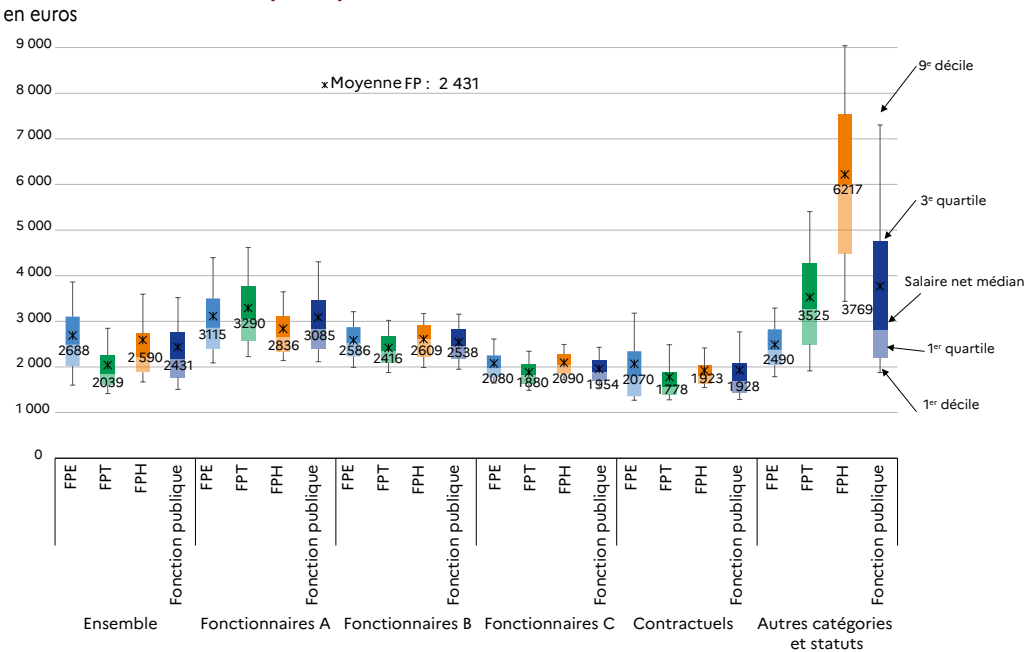
Le salaire net moyen dans la FPE est de 2688 euros par mois; vient ensuite celui de la FPH, avec 2590 euros par mois, et celui de la FPT, avec 2039 euros par mois (**Figure 3**). Ces écarts traduisent essentiellement des différences de structure d'emploi, notamment de répartition par catégorie statutaire. Ainsi, la FPE se caractérise par une proportion plus importante de fonctionnaires de catégorie A (49 %) par rapport à la FPH et à la FPT (respectivement 24 % et 10 %), ce qui augmente le salaire moyen de l'ensemble de ces agents. Les fonctionnaires de catégorie A+ occupant un poste d'encadrement supérieur ou de direction ont un salaire net moyen de 6626 euros dans la FPE, de 6535 euros dans la FPH et de 5730 euros dans la FPT en 2021 (**Encadré 2**). Pour les fonctionnaires de catégorie B, les salaires sont relativement homogènes entre les versants, avec un gradient de la FPT à la FPH et un écart de 8 % entre ces deux extrêmes. Enfin, suite aux mesures salariales du Ségur de la santé telles que le versement d'un complément de traitement indiciaire à destination des métiers des services de soins (dite « prime Ségur »), les fonctionnaires de catégorie C dans la FPH sont désormais mieux rémunérés en moyenne que ceux des autres versants (2090 euros). L'écart est faible avec les fonctionnaires de catégorie C de la FPE (2080 euros), qui intègrent les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire, rémunérés sur des grilles indiciaires spécifiques et qui perçoivent des primes particulières liées à leur activité. Les fonctionnaires de catégorie C de la FPT perçoivent une rémunération moyenne de 1880 euros.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2021

Les salaires nets moyens des contractuels dans la FPE sont supérieurs à ceux observés dans les autres versants, avec 2070 euros mensuels, contre 1923 euros dans la FPH et 1778 euros dans la FPT.

L'hétérogénéité des salaires dans les «Autres catégories et statuts» s'explique par la diversité des postes regroupés en fonction du versant. Dans la FPH, il s'agit des personnels médicaux, à savoir les agents publics médecins, chirurgiens-dentistes ou pharmaciens des établissements publics de santé, percevant un salaire net moyen en EQTP de 6217 euros, en forte augmentation par rapport à 2020 suite à la revalorisation de l'indemnité d'engagement de service public exclusif dès décembre 2020. Dans la FPT, il s'agit essentiellement de collaborateurs de cabinet⁶, avec un salaire moyen de 3 651 euros. Dans la FPE, les enseignants des établissements privés sous contrat constituent 87% de cette catégorie et perçoivent en moyenne 2 426 euros mensuels. Le salaire net moyen des ouvriers d'État (12% des effectifs en EQTP) est de 2 780 euros.

Figure 3 : Salaires nets mensuels moyens par catégorie hiérarchique et statut dans les trois versants de la fonction publique, en 2021



Sources : Base Tous salariés, Siasp Insee. Traitements Insee, Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Lecture : Parmi les agents de la fonction publique classés dans «Autres catégories et statuts», 10 % en équivalent temps plein ont un salaire net inférieur à 1 876 euros et 25 % un salaire inférieur à 2 206 euros. Le salaire médian s'élève à 2 803 euros. Un quart des agents ont un salaire net supérieur à 4 752 euros, et un dixième un salaire net supérieur à 7 302 euros.

La dispersion des salaires, mesurée par l'écart interdécile, est plus importante dans la FPE

Le salaire net médian (D5), qui partage en deux groupes d'effectifs égaux les salariés en fonction de leur niveau de salaire, s'élève à 2 176 euros en 2021 dans la fonction publique, contre 2 012 euros dans le secteur privé.

6 Proches des élus locaux, les collaborateurs de cabinet sont les personnes que l'autorité territoriale peut recruter librement pour former son cabinet. Il s'agit d'agents contractuels de droit public ou de fonctionnaires en détachement.

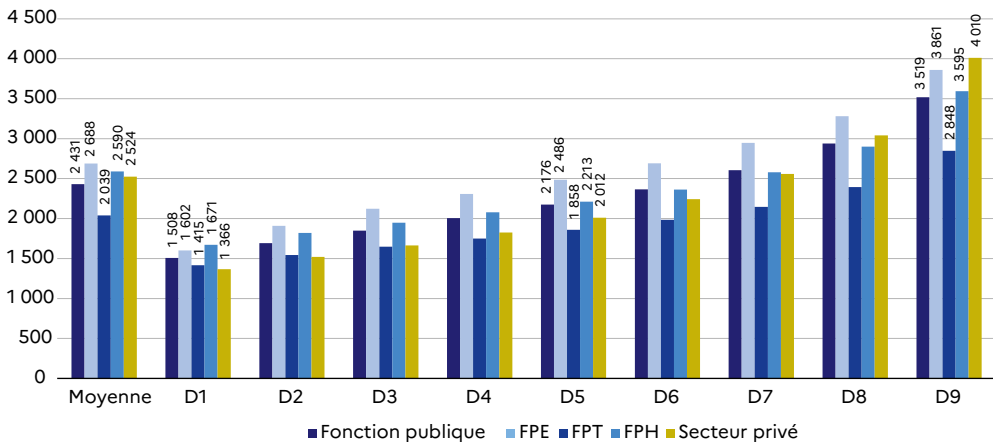
Les rémunérations dans la fonction publique

La hiérarchie interservices est la même que pour le salaire moyen : le salaire médian dans la FPE vaut 2 486 euros par mois, celui de la FPH atteint 2 213 euros mensuels et celui de la FPT, 1 858 euros.

En 2021, le ratio entre le salaire net des 10% les mieux rémunérés et celui des 10% les moins bien payés reste stable, à 2,3 dans la fonction publique (**Figure 4**). L'écart interdécile est le plus réduit dans la FPT (2,0), puis la FPH (2,2), et plus étendu dans la FPE, où il vaut 2,4. Ces écarts sont stables par rapport à 2020. Si l'on considère l'intégralité de l'échelle de la rémunération, c'est dans la FPH que les écarts se creusent le plus dans le haut de la distribution des salaires. Le rapport entre le dernier centile (niveau au-dessus duquel se situent les 1% d'agents les mieux rémunérés) et le salaire médian vaut 3,9 dans la FPH, 2,7 dans la FPE et 2,6 dans la FPT.

Figure 4 : Distribution des salaires nets mensuels dans la fonction publique par versant et dans le secteur privé, en 2021

en euros



Sources : Base Tous salariés ; Siasp Insee. Traitements Insee, Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte).

Champ pour le privé : Y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation, en équivalent temps plein mensualisé. Hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Champ pour la fonction publique : Y compris bénéficiaires de contrats aidés, en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires, hors assistants maternels et familiaux, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.

Lecture : En 2021, le salaire médian est de 2 176 euros dans la fonction publique et de 2 012 euros dans le privé.

En 2021, le salaire net moyen s'élève à 2 737 euros par mois en EQTP dans les ministères et à 2 528 euros dans les EPA

Dans la FPE, un agent civil perçoit en moyenne 2 737 euros net par mois dans les ministères et 2 528 euros dans les établissements publics administratifs (EPA) (**Figure 5**). Cet écart résulte des différences existant dans les structures de qualifications et de statuts. Par exemple, les fonctionnaires représentent 82% des salariés dans les ministères, contre 42% dans les EPA⁷. Tous statuts confondus, plus des deux tiers des postes en EQTP sont des postes de catégorie A dans les ministères, contre un peu moins de la moitié dans les EPA.

⁷ Les EQTP de la partie « Effectifs » sont différents des EQTP de la partie « Rémunérations », car les champs sont différents : sont exclus de l'analyse des rémunérations les militaires, mais aussi les apprentis, les internes, les assistants maternels et familiaux. À l'inverse, les bénéficiaires de contrats aidés sont inclus.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2021

Figure 5 : Salaires nets mensuels moyens en 2021 dans les ministères et dans les EPA, selon le département ministériel
en euros

Départements ministériels	Ministères		EPA	
	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net mensuel moyen	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net mensuel moyen
Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	63	2 651	71	2 400
Intérieur et Outre-mer	12	2 677	1	2 458
Ministères économiques et financiers	8	3 047	3	3 786
Ministère sociaux	1	3 106	15	2 792
Justice	6	2 699	0	2 954
Transition écologique et solidaire, Logement et Habitat durable et Cohésion des territoires	3	3 530	4	3 099
Armées	4	2 727	1	2 591
Agriculture et Alimentation	2	2 923	2	2 182
Culture	1	2 917	3	2 521
Services du Premier ministre	1	3 989	0	2 586
Europe et Affaires étrangères	0	3 472	0	3 447
Ensemble	100	2 737	100	2 528

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), salariés de la FPE en équivalent temps plein. Hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public et internes ; y compris contrats aidés.

Lecture : En 2021, le ministère de l'Intérieur représente 12 % des effectifs en EQTP des ministères, et les agents civils qui y travaillent perçoivent un salaire net moyen de 2 677 euros.

Le salaire net mensuel moyen des agents des ministères varie entre 2 651 euros pour les agents des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui emploient les deux tiers des agents de la FPE en EQTP, et 3 989 euros pour les agents des services du Premier ministre. Sur le champ des EPA, le salaire net mensuel moyen varie entre 2 182 euros pour les agents travaillant dans les EPA dépendant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et 3 786 euros pour les agents des EPA des ministères économiques et financiers.

Le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPE est de 2 880 euros par mois en EQTP. En dépit des revalorisations indemnitaires à destination des enseignants en 2021, il persiste une nette différence entre ces derniers et les autres agents de catégorie A. Ainsi, les fonctionnaires enseignants (hors contractuel ou enseignant du privé sous contrat) perçoivent en moyenne 2 871 euros net par mois, tandis que les autres fonctionnaires de même catégorie perçoivent 3 840 euros net par mois (Figure 6).

Figure 6 : Salaires nets mensuels moyens en 2021 des fonctionnaires de la FPE, selon la catégorie hiérarchique
en euros

	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net mensuel moyen
Catégorie A, dont :	68	3 115
enseignants	51	2 871
autres fonctionnaires de catégorie A	17	3 840
Catégorie B, dont :	18	2 586
police et administration pénitentiaire	7	2 734
autres fonctionnaires de catégorie B	11	2 492
Catégorie C	13	2 080
Ensemble des fonctionnaires de la FPE	100	2 880

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), fonctionnaires de la FPE en équivalent temps plein. Hors militaires.

Lecture : En 2021, les fonctionnaires de catégorie A représentent 68 % des fonctionnaires en EQTP et ils perçoivent un salaire net moyen de 3 115 euros.

Les rémunérations dans la fonction publique

Un agent civil de la FPT perçoit en moyenne 2039 euros net mensuels

En 2021, le salaire net moyen des agents de la FPT s'élève à 2 039 euros (Figure 7). Il varie suivant l'employeur, allant de 1 914 euros pour les agents des établissements communaux (centres communaux d'action sociale, caisses des écoles ainsi que les communes associées ou déléguées) à 2 784 euros dans les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Ces différences reflètent des structures d'emplois variées à la fois en termes de statut d'emploi mais aussi de filière. Le salaire net moyen des agents territoriaux des communes, qui emploient la moitié des agents de la FPT, s'élève à 1 922 euros.

Figure 7 : Salaires nets mensuels moyens en 2021 dans la fonction publique territoriale, selon le type de collectivité et la filière
en euros

Par employeur	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaires nets mensuels moyens
Ensemble	100	2 039
Communes	52	1 922
Établissements communaux (CCAS, CDE, etc.) ⁽¹⁾	6	1 914
EPCI ⁽²⁾ à fiscalité propre	15	2 115
Autres structures intercommunales (Sivom, Sivu, syndicats mixtes)	4	2 006
Départements	13	2 243
Services départementaux d'incendie et de secours	3	2 784
Centres de gestion et CNFPT ⁽³⁾	1	2 129
Régions	5	2 192
Autres collectivités locales ⁽⁴⁾	1	2 374

Par filière	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaires nets mensuels moyens
Ensemble	100	2 039
Administrative	23	2 274
Technique	46	1 916
Culturelle	4	2 163
Sportive	1	2 106
Sociale	9	1 934
Médico-sociale	5	2 252
Médico-technique	0	2 524
Police municipale	1	2 482
Incendie et secours	2	2 916
Animation	7	1 652
Hors filière et indéterminée	2	1 822

Source : Siasp Insee. Traitements DGCL-DESL, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés. Hors militaires, assistants maternels et familiaux, apprentis.

(1) CCAS : centres communaux d'action sociale ; CDE : caisses des écoles.

(2) EPCI : établissements publics de coopération intercommunale.

(3) CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale (délégations départementales et services centraux).

(4) Caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

Lecture : En 2021, en équivalent temps plein, les fonctionnaires territoriaux employés par une commune représentent 52 % des effectifs. En 2021, en équivalent temps plein, les fonctionnaires territoriaux classés dans la filière administrative représentent 23 % des effectifs. Ces derniers perçoivent en moyenne un salaire net de 2 274 euros par mois.

En raison de sujétions particulières, les agents de la filière « Incendie et secours », qui sont presque exclusivement des agents des SDIS, sont les mieux rémunérés en moyenne (2 916 euros mensuels). Viennent ensuite les agents de la filière médico-technique avec 2 524 euros, puis les policiers municipaux, à 2 482 euros. Les salariés de la filière « Animation », qui sont principalement employés par les communes, sont ceux dont le salaire est en moyenne le moins élevé, avec 1 652 euros mensuels.

Le salaire net moyen s'établit à 2 665 euros dans les hôpitaux et à 2 069 euros dans les établissements médico-sociaux

Dans la FPH, le salaire net moyen des personnels des services de soins, qui représentent les deux tiers des effectifs, s'établit à 2 337 euros mensuels (Figure 8). Parmi le personnel non médical, ce sont les personnels médico-techniques qui ont le plus haut niveau moyen de rémunération, avec 2 528 euros mensuels, et les personnels techniques et ouvriers qui ont en moyenne le moins élevé, avec 2 136 euros par mois. La dispersion des salaires nets, mesurée par le rapport interdécile, est relativement comparable dans toutes les filières non médicales. Le niveau moyen de rémunération nette des personnels médicaux (médecins, salariés pharmaciens, odontologues, etc.) atteint 6 217 euros en 2021. La dispersion des salaires est plus étendue parmi ces derniers, pour lesquels le rapport interdécile vaut 2,6.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2021

Le salaire net moyen dans les hôpitaux publics s'établit à 2 665 euros mensuels, contre 2 069 euros dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS). Cette différence s'explique à parts égales par la répartition différente des agents par filière, mais aussi par les niveaux de salaire différents observés dans les deux types d'établissement. La filière médicale est notamment beaucoup plus représentée dans les hôpitaux que dans les ESMS. De plus, hormis pour les personnels de direction et les personnels administratifs, les salaires nets moyens des ESMS sont tous inférieurs à ceux observés dans les hôpitaux publics.

Figure 8 : Salaire net mensuel moyen par filières d'emploi et secteurs en 2021 dans la FPH
en euros

	Hôpitaux publics		Établissements médico-sociaux		FPH		
	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net moyen	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net moyen	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net moyen	D9/D1
Ensemble	100	2 665	100	2 069	100	2 590	2,2
Personnels de direction et personnels administratifs	11	2 218	6	2 541	10	2 242	1,8
Personnels des services de soins	64	2 379	69	2 048	64	2 334	1,8
Personnels médico-techniques	5	2 529	0	2 318	4	2 528	1,8
Personnels éducatifs et sociaux	2	2 255	8	2 122	2	2 197	1,8
Personnels techniques et ouvriers	11	2 178	12	1 863	11	2 136	1,8
Personnels médicaux	8	6 227	1	5 399	7	6 217	2,6
Non ventilés	0	1 427	4	1 571	1	1 535	1,6

Source : Siasp, Insee. Traitements Drees, DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), en équivalent temps plein mensualisé. Hors internes et externes des hôpitaux publics.

Lecture : En 2021, le salaire net moyen est de 2 665 euros dans les hôpitaux publics et de 2 069 euros dans les établissements médico-sociaux.

Les primes et indemnités représentent un quart du salaire brut des fonctionnaires de la fonction publique

La rémunération des fonctionnaires comprend deux parties : le traitement brut, qui repose sur une grille indiciaire liée au grade de l'agent, et une partie indemnitaire, les primes et indemnités, qui sont davantage liées à l'employeur, aux fonctions exercées, à la réalisation d'heures supplémentaires ou à des sujétions particulières. Le salaire brut des fonctionnaires de la fonction publique est de 3 078 euros mensuels en EQTP, dont 2 346 euros de traitement brut. Les primes et indemnités comprennent également l'indemnité de résidence, qui dépend de la commune d'affectation, le supplément familial de traitement, dont le montant dépend du nombre d'enfants à charge, mais aussi des primes ponctuelles ou accessoires, telles que les nouvelles primes d'attractivité et primes informatiques instituées par le Grenelle de l'éducation. La rémunération des heures supplémentaires est incluse dans les primes.

La part des primes et indemnités dans le salaire brut (y compris indemnité de résidence et supplément familial de traitement) s'établit à 23,8% en moyenne pour l'ensemble des fonctionnaires (**Figure 9**). Cette part apparaît en moyenne relativement homogène entre les versants : elle est de 23,4% dans la FPE, 24,3% dans la FPT et 23,7% dans la FPH. La part des primes a diminué de 3,6 points entre 2020 et 2021 dans la FPH en raison de la transformation de primes spécifiques liées à la crise sanitaire de 2020 en éléments du traitement indiciaire (cf. Vue « L'évolution des rémunérations dans la fonction publique en 2021 »).

La situation est plus hétérogène en fonction de la catégorie hiérarchique de l'agent et entre les différents corps de fonctionnaires : les enseignants fonctionnaires ont une part de primes deux fois inférieure (15,1%) à celle des autres fonctionnaires de catégorie A (31,9%), bien qu'elle soit en hausse par rapport à 2020 (Voir Données complémentaires). Les fonctionnaires de catégorie A de la FPT ont une rémunération brute composée de 28,7% de primes et rémunérations annexes, contre 24,3% pour les fonctionnaires de catégorie A de la FPH. En 2021, la part des primes des fonctionnaires de catégorie B atteint 29,1%. Elle s'élève à 33,8% dans la FPE (30,0% hors policiers et corps d'encadrement de l'administration pénitentiaire, contre 39,4% en moyenne pour les policiers et encadrants de la pénitentiaire), à 26,3% dans la FPT et à 21,3% dans la FPH. La part des primes des fonctionnaires de catégorie C est de 24,0% en 2021, avec 29,9% dans la FPE, 24,1% dans la FPH et 22,7% dans la FPT.

Les rémunérations dans la fonction publique

Figure 9 : Décomposition du salaire mensuel moyen des fonctionnaires de la FP en 2021

en euros

	FPE	FPT	FPH			Ensemble FP	
			Ensemble	HOP	ESMS		
Ensemble	Salaire brut (a)	3 555	2 612	2 983	3 016	2 722	3 078
	– Traitement brut	2 722	1 976	2 276	2 305	2 044	2 346
	– Primes et rémunérations annexes, indemnité de résidence et supplément familial de traitement ⁽¹⁾	833	636	707	711	679	732
	– dont indemnité de résidence ⁽²⁾	30					
	– dont supplément familial ⁽²⁾	31					
	– dont primes et rémunérations annexes	772					
	Part des primes (en % du salaire brut)	21,7					
	Part des primes y c. IR et SFT (en % du salaire brut)	23,4	24,3	23,7	23,6	24,9	23,8
	Contributions et cotisations sociales	675	491	557	562	517	581
	– Cotisations sociales salariées ⁽³⁾ (b)	339	243	273	275	257	288
	– CSG et CRDS (c)	337	248	284	287	259	292
Salaire net de prélèvements = (a)-(b)-(c)	2 880	2 121	2 426	2 454	2 206	2 497	
A	Salaire brut (a)	3 843	4 027	3 472	3 473	3 448	3 797
	– Traitement brut	3 063	2 870	2 629	2 633	2 556	2 962
	– Primes et rémunérations annexes, indemnité de résidence et supplément familial de traitement ⁽¹⁾	780	1 157	843	840	892	836
	– dont indemnité de résidence ⁽²⁾	32					
	– dont supplément familial ⁽²⁾	36					
	– dont primes et rémunérations annexes	712					
	Part des primes (en % du salaire brut)	18,5					
	Part des primes y c. IR et SFT (en % du salaire brut)	20,3	28,7	24,3	24,2	25,9	22,0
	Contributions et cotisations sociales	729	737	636	636	641	713
	– Cotisations sociales salariées ⁽³⁾ (b)	364	354	306	306	312	352
	– CSG et CRDS (c)	365	383	330	330	328	361
Salaire net de prélèvements = (a)-(b)-(c)	3 115	3 290	2 836	2 837	2 807	3 085	
B	Salaire brut (a)	3 201	2 970	3 213	3 234	2 904	3 133
	– Traitement brut	2 120	2 190	2 529	2 546	2 278	2 222
	– Primes et rémunérations annexes, indemnité de résidence et supplément familial de traitement ⁽¹⁾	1 081	780	684	688	626	911
	– dont indemnité de résidence ⁽²⁾	28					
	– dont supplément familial ⁽²⁾	23					
	– dont primes et rémunérations annexes	1 029					
	Part des primes (en % du salaire brut)	32,2					
	Part des primes y c. IR et SFT (en % du salaire brut)	33,8	26,3	21,3	21,3	21,6	29,1
	Contributions et cotisations sociales	616	554	604	608	554	595
	– Cotisations sociales salariées ⁽³⁾ (b)	313	272	298	300	278	297
	– CSG et CRDS (c)	303	282	306	308	277	297
Salaire net de prélèvements = (a)-(b)-(c)	2 586	2 416	2 609	2 626	2 350	2 538	
C	Salaire brut (a)	2 563	2 320	2 579	2 586	2 541	2 411
	– Traitement brut	1 798	1 793	1 958	1 969	1 904	1 832
	– Primes et rémunérations annexes, indemnité de résidence et supplément familial de traitement ⁽¹⁾	765	527	620	617	637	578
	– dont indemnité de résidence ⁽²⁾	21					
	– dont supplément familial ⁽²⁾	21					
	– dont primes et rémunérations annexes	723					
	Part des primes (en % du salaire brut)	28,2					
	Part des primes y c. IR et SFT (en % du salaire brut)	29,9	22,7	24,1	23,9	25,1	24,0
	Contributions et cotisations sociales	483	440	488	489	485	457
	– Cotisations sociales salariées ⁽³⁾ (b)	241	219	243	243	243	227
	– CSG et CRDS (c)	242	221	245	246	242	229
Salaire net de prélèvements = (a)-(b)-(c)	2 080	1 880	2 090	2 097	2 056	1 954	

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), en équivalent temps plein mensualisé. Hors militaires.

IR : indemnité de résidence.

SFT : supplément familial de traitement.

(1) Dont Nouvelle bonification indiciaire (NBI).

(2) Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

(3) Cotisations retraite.

Les rémunérations dans la fonction publique en 2021

Sources

Les salaires et les effectifs de la fonction publique sont obtenus à partir du **système d'information sur les agents des services publics (Siasp)** produit par l'Insee depuis 2009. Le champ de suivi des rémunérations regroupe les agents civils dont le poste se situe en France métropolitaine ou dans les DOM (hors Mayotte) : il exclut donc les agents affectés à l'étranger. Contrairement aux données sur l'emploi, le suivi des salaires est sur un champ excluant les militaires.

Les données présentées incluent les bénéficiaires de contrats aidés et excluent les apprentis dans tous les versants. Les agents relevant des « Autres catégories et statuts » correspondent à des situations spécifiques à chaque versant, si bien que la dispersion des salaires y est importante, particulièrement dans la FPH.

- Dans la fonction publique de l'État (FPE) sont exclus les élus exerçant un mandat politique ou syndical, les militaires, les volontaires du service civique. Les enseignants des établissements privés sous contrat s'ajoutent aux agents des ministères et de leurs établissements publics administratifs (EPA). Par ailleurs, le champ des enseignants est plus large que celui retenu par la direction statistique du ministère de l'Éducation nationale (MEN). En effet, outre les enseignants des secteurs public et privé sous contrat du MEN, il inclut ceux de l'Enseignement supérieur et d'autres ministères comme celui de l'Agriculture.
- Dans la fonction publique territoriale (FPT), les assistants maternels et familiaux, les élus et les apprentis sont exclus du champ. La restriction aux seuls agents civils exclut également les marins-pompiers de Marseille, du fait de leur statut militaire.
- Dans la fonction publique hospitalière (FPH), les assistants maternels, les internes et les externes sont exclus.

Le champ de suivi des salaires dans la fonction publique ne couvre pas l'ensemble des rémunérations versées. Il repose sur l'observation de postes (actifs, non annexes), conjonction de l'emploi d'une personne pour une durée déterminée par un employeur, et en exclut certains, notamment lorsque des variables de contrôle sur les salaires paraissent manifestement incohérentes.

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** correspond au salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif, puis mensualisé. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80% et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an, soit 2 083 euros par mois. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris les postes à temps partiel, sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément et toute retenue. L'indice majoré est fixé par les grilles indiciaires définies pour chaque grade de fonctionnaire.

Les **primes et rémunérations annexes** sont liées à l'employeur, aux fonctions exercées, à la réalisation d'heures supplémentaires ou à des sujétions particulières. Elles incluent les indemnités (y compris celle de résidence), le supplément familial, et les rachats de jours de congés dans le cadre du compte épargne temps (CET).

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut les primes et indemnités diverses.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Les taux et assiettes de cotisation sont identiques quel que soit le versant. Les cotisations sociales salariées correspondent aux cotisations retraite : 11,1% du traitement indiciaire et 5,0% des primes et indemnités au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) en 2021. Quelques primes particulières sont soumises aux cotisations du Service de retraite de l'État (SRE) ou de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) : les primes des agents en tenue dans la FPE (indemnité de sujétions spéciales de la police, par exemple), les primes de sujétion des aides-soignants et de feu des pompiers sont soustraites de l'assiette des cotisations RAFP.

Les **corps** sont classés en **trois catégories hiérarchiques (A, B et C)** selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent. Ces catégories recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés). Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires, les corps sont composés de **grades**, subdivisés en **échelons**. La **grille indiciaire** détermine, à échelon donné, le traitement indiciaire ainsi que la durée et les conditions d'avancement d'échelon dans le grade concerné.

Pour en savoir plus

- Dixte C., Massis D. et Volat G. (2022), « Les rémunérations dans la fonction publique en 2020 », Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2022, DGAFP.
- Drégoir M. (2023), « L'évolution du salaire des enseignants entre 2020 et 2021 » Note d'information n° 23.34, DEPP, juillet.
- Insee (2023), *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. Insee Références, édition 2023.
- Lépine F.-X. (2023), « La rémunération des personnels militaires en 2021 », *EcoDef* n° 216, janvier.
- Massis D. (2023), « Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires dans les ministères en 2022 », *Point Stat* n° 41, mars.
- Ntamakuliro-Inema J.-L. et Andriamboavonjy T. (2023), « Les salaires dans la fonction publique hospitalière », *Insee Première* n° 1965, septembre.
- Ntamakuliro-Inema J.-L. et Vaslin Y. (2023), « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1956, juillet.
- Ntamakuliro-Inema J.-L. et Volat G. (2023), « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee Première* n° 1955, juin.
- Peroumal C. (2023), « La rémunération des militaires de la gendarmerie en 2021 », *EcoDef* n° 220, février.
- Sanchez Gonzalez J. et Sokhna P. (2023), « Les salaires dans le secteur privé en 2021 – Des évolutions encore affectées par la crise sanitaire », *Insee Première* n° 1938, février.